Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Si l'opposition vénézuélienne était française…

Par Salim Lamrani
Mondialisation.ca, 17 avril 2014
Opera Mundi

Région : Amérique latine & Caraïbe
Thème: Loi et Justice

Photo: L*a députée vénézuélienne María Corina Machado*

Que se passerait-il si l'opposition vénézuélienne était française ? Le cas de la députée María Corina Machado est révélateur car la justice de France serait implacable à son égard.

Depuis février 2014, le Venezuela est en proie à certaines violences orchestrées par l'extrême droite putschiste. Contrairement à ce que présentent les médias occidentaux, celles-ci se limitent à neuf districts municipaux sur les 335 que compte le pays et le calme règne dans l'immense majorité du territoire national, notamment dans les quartiers populaires. Certains étudiants issus des quartiers cossus – loin de manifester pacifiquement comme l'affirme la presse occidentale – participent à de graves actions criminelles. Mais ils sont loin d'être majoritaires. En effet, la plupart des personnes interpellées ont de graves antécédents judiciaires et plusieurs sont même recherchées par Interpol[1].

Ces neufs secteurs huppés sont tous dirigés par l'opposition. Bien que ces violences urbaines soient limitées en termes géographiques, elles ont été meurtrières. En effet, au moins 37 personnes ont perdu la vie, dont certaines dans des conditions particulièrement atroces : six personnes roulant à moto ont eu la tête arrachée par du fil de fer barbelé tendu dans les rues. Par ailleurs, cinq gendarmes et un procureur de la République ont été assassinés par ces groupuscules, alors que huit autres personnes qui tentaient de déblayer les rues et de démonter des barricades ont été exécutées. Près de 600 personnes ont été blessées, dont 150 membres des forces de l'ordre[2].

Les dégâts matériels sont innombrables et ont dépassé les 10 milliards de dollars, avec la multiplications des actes de terrorisme et de sabotage qui ciblent tout ce qui représente la Révolution bolivarienne démocratique et sociale : bus brûlés, stations de métro saccagées, une université – la UNEFA – complètement ravagée par les flammes, des dizaines de tonnes de produits alimentaires à destination des supermarchés publics réduites en cendres, bâtiments publics et sièges ministériels pillés, installations électriques sabotées, centres médicaux dévastés, institutions électorales détruites, etc[3].

María Corina Machado est l'une des auteurs intellectuels de ces actes criminels. Députée d'opposition, loin de respecter la légalité constitutionnelle du pays, elle a lancé plusieurs appels publics à la violence : « Le peuple du Venezuela a une réponse : 'Rébellion ! Rébellion ! ». La parlementaire a également appelé au renversement de Nicolás Maduro, Président légitimement élu du pays : « Certains disent que nous devons attendre les élections dans quelques années. Est-ce que ceux qui n'arrivent pas à alimenter leurs enfants peuvent attendre ? Est-ce que les fonctionnaires, les paysans, les commerçants, a qui on ôte leur droit au travail et à la propriété peuvent attendre ? Le Venezuela ne peut

plus attendre[4] ».

Corina Machado s'est même alliée à une puissance étrangère hostile en représentant le Panamá lors d'une réunion de l'Organisation des Etats Américains, en flagrante violation de des articles 149 et 191 de la Constitution vénézuélienne. Le premier stipule que « les fonctionnaires publics ne pourront pas accepter de postes, d'honneurs ou de récompenses de gouvernements étrangers sans l'autorisation de l'Assemblée nationale ». Quant au second, il souligne que « les députés de l'Assemblée nationale ne pourront pas accepter ou exercer des fonctions publiques sans perdre leur investiture, sauf pour les activités universitaires, académiques, ponctuelles ou d'assistance, à condition qu'elles ne supposent pas un dévouement exclusif[5] ».

La députée vient d'ailleurs de perdre son immunité parlementaire et son poste de représentante au sein du Parlement[6]. Malgré le fait que cette dernière refuse d'accepter sa nouvelle situation juridique affirmant que son mandat ne peut être révoqué qu'en cas de « décès, démission, révocation ou destitution suite à une décision judiciaire[7] », la loi est très claire : selon le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, l'immunité parlementaire peut être révoquée par un vote à majorité simple des députés, ce qui a été le cas[8]. Quant à son poste de députée, elle y a automatiquement mis en terme en violant les articles 149 et 191, selon une décision rendue par le Tribunal Suprême de Justice[9].

Que se passerait-il si María Corina Machado était française ? Elle tomberait immédiatement sous le coup de la loi pénale. En effet, la députée destituée a porté atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, c'est-à-dire à la « forme républicaine de ses institutions » (article 410-1 du Codé pénal français), en appelant à la rupture violente de l'ordre constitutionnel[10].

De la même manière, l'article 411-4 stipule que « le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents les moyens d'entreprendre des hostilités ou d'accomplir des actes d'agression contre la France ». De fait, Corina Machado s'est régulièrement entretenue avec le Département d'Etat des Etats-Unis, lequel joue un rôle-clé dans la déstabilisation du Venezuela.

L'ex-députée d'opposition tomberait également sous le coup de l'article 412-2 du Code pénal et serait accusée de complot : « Constitue un complot la résolution arrêtée entre plusieurs personnes de commettre un attentat lorsque cette résolution est concrétisée par un ou plusieurs actes matériels. Le complot est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Les peines sont portées à vingt ans de détention criminelle et à 300 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ».

Corina Machado aurait également violé les articles 412-3 et 412-4 du Code pénal. Ces derniers stipule que « Constitue un mouvement insurrectionnel toute violence collective de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national. Est puni de quinze ans de détention criminelle et de 225 000 euros d'amende le fait de participer à un mouvement insurrectionnel : 1. En édifiant des barricades, des retranchements ou en faisant tous travaux ayant pour objet d'empêcher ou

d'entraver l'action de la force publique ; 2° En occupant à force ouverte ou par ruse ou en détruisant tout édifice ou installation ; 3° En assurant le transport, la subsistance ou les communications des insurgés ; 4° *En provoquant à des rassemblements d'insurgés, par quelque moyen que ce soit* ; 5° En étant, soi-même, porteur d'une arme ; 6° En se substituant à une autorité légale ».

Si l'ex-parlementaire María Corina Machado était française, elle se trouverait sous les verrous et serait accusée de graves crimes contre l'Etat et les institutions de la République. Il en serait de même pour les principaux leaders de l'opposition vénézuélienne qui ont participé aux violences meurtrières depuis le mois de février 2014.

Salim Lamrani

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son nouvel ouvrage s'intitule *Cuba. Les médias face au défi de l'impartialité* (Paris, Editions Estrella, 2013) et comporte une préface d'Eduardo Galeano.

http://www.amazon.fr/Cuba-m%C3%A9dias-face-d%C3%A9fi-limpartialit%C3%A9/dp/2953128433/ref=sr_1_1?s=books&ie=UTF8&qid=1376731937&sr=1-1

Contact : lamranisalim@yahoo.fr

Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel

---

[1] *Agencia Venezolana de Noticias*, « Delincuentes buscados por Interpol manejaban 18 barricadas en Táchira », 18 mars 2014 ; *Agencia Venezolana de Noticias*, « Guarimbas: Instrumento de la ultraderecha que ha cobrado 36 vidas », 25 mars 2014; Romain Migus, « Venezuela : la fabrique de la terreur », mars 2014. http://www.romainmigus.com/2014/03/la-fabrique-de-la-terreur.html (site consulté le 31 mars 2014).

[2] *Agencia Venezolana de Noticias*, « Violencia derechista en Venezuela ha generado 37 muertos y 559 heridos », 31 mars 2014 ; *Telesur*, « Más de 10 mil millones de dólares en pérdidas materiales por guaribas », 27 mars 2014.

[3] *Agencia Venezolana de Noticias*, « Violencia derechista en Venezuela destruye 12 centros de atención médica y electoral", 27 mars 2014.

[4] Salim Lamrani, « 25 verdades sobre las manifestaciones en Venezuela », *Opera Mundi*, 2" février 2014.

[5] Constitución de la República Bolivariana de Venezuela. http://www.tsj.gov.ve/legislacion/constitucion1999.htm (site consulté le 31 mars 2014)

[6] *EFE*, « Parlamento venezolano ratifica pérdida de investidura de diputada María Corina Machado », 26 mars 2014.

[7] *Agence France Presse*, « Opositora Machado regresa el miércoles a Caracas y teme ser detenida », 24 mars 2014.

[8] Asamblea Nacional de la República Bolivariana de Venezuela, « Reglamento Interior y de Debates de la Asamblea Nacional ». http://www.asambleanacional.gob.ve/uploads/secciones/sec_6a7eed3f20630c92288e98940921a89f5092c134.pdf (site consulté le 31 mars 2014).

[9] *EFE*, « Tribunal Supremo venezolano avala pérdida de investidura de Machado como diputada », 31 mars 2014.

[10] Code pénal français. http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719 (site consulté le 31 mars 2014).

La source originale de cet article est Opera Mundi
Copyright © Salim Lamrani, Opera Mundi, 2014

Articles Par : Salim Lamrani

A propos :

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca